

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

Levrault

Berger Levrault

2023/075

ID: 065-216502260-20231211-2023075-DE

Séance du 11 décembre 2023 à 19h

Présents: Denis FEGNE. Gisèle

Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Michel DUHAMEL, Bruno CAZERES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Hélène FRANCES, Ingrid BOUTARFA, Jean-Baptiste MARTINEZ, Régine TOSON, Bernard LHOSSEIN,

Alexandre ARRIZABALAGA, Juliette SALANNE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO

Absents:

Noémie DEUTSCH, Stéphanie MARQUEZ (procuration Dominique GAYE), Caroline ECORCHON (procuration Régine TOSON), Sandrine

TREBUCO

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice: 22

Date de la convocation : 05 décembre 2023

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION EXPOSITION DE GREENWICH

M le Maire informe le conseil municipal de la mise à disposition à titre onéreux des 17 supports photo de l'exposition du méridien de Greenwich.

Afin d'indemniser les heures agents et l'amortissement du matériel pour l'installation et la récupération de cette exposition, il est proposé pour un montant de 2500 € TTC de conventionner avec CDA SUD OUEST route de Pau 65420 IBOS.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à mettre à disposition à titre onéreux l'exposition des 17 panneaux de l'exposition de Greenwich pour un montant de 2500 € et de signer la convention.

La convention de mise à disposition est jointe à la délibération.

L'assemblée délibérante Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Recu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID: 065-216502260-20231211-2023075-DE



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE « LE MERIDIEN DE GREENWICH »

Entre les soussignés

Organisme: MAIRIE IBOS

Adresse: Place de VERDUN 65420 IBOS

Téléphone : 05-62-90-61-00 E-mail : mairie.ibos@ville-ibos.fr

Représenté par Denis FEGNE, en sa qualité de Maire autorisé par délibération n°du Conseil

Municipal en date du 11 décembre 2023.

Dénommée ci-après le prêteur d'une part,

Et:

Organisme: CDA SUD-OUEST

Adresse: ROUTE DE PAU 65420 IBOS

Téléphone : 05.62.90.63.93 E-mail : olivier.lobbe@ibos.leclerc

Représenté par Davy SAINT-LAURENT en sa qualité de Président du directoire

N° SIREN 592780043.

Dénommé ci-après l'emprunteur d'autre part.

Il est convenu ce qui suit:

Article 1. Objet

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition, par la Commune d'IBOS, de l'exposition photo « exposition du méridien de Greenwich » qu'elle a fait réaliser.

Article 2. Bénéficiaires de la mise à disposition

Peut bénéficier du prêt de l'exposition « exposition du méridien de Greenwich » :

CDA SUD-OUEST

ROUTE DE PAU 65420 IBOS

N° SIREN **592780043**.

La commune d'IBOS met à disposition, à titre onéreux, au profit de l'emprunteur, le matériel décrit à l'article 3.

Afin de compenser le coût de la mise à disposition par le prêteur à l'emprunteur, ce dernier versera au prêteur une indemnité d'un montant de 2 500 € TTC.





Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID: 065-216502260-20231211-2023075-DE

Ce montant correspond au temps passé par les agents de la collectivité à mettre en place et récupérer la dite exposition ainsi que l'amortissement du matériel de transport utilisé.

Il est précisé que le coût initial de réalisation de cette exposition soit 17 panneaux s'élève à 15 000 € TTC soit en moyenne 880 € TTC par panneau. En cas de dommage et ou de perte, une indemnité de 500€TTC par panneau sera demandée ainsi qu'il sera dit ci-après.

Article 3. Identification du matériel mis à disposition

Le matériel mis à disposition et installé par les services techniques de la commune d'IBOS se décompose comme suit :

17 supports métalliques (dimensions ci-dessous) avec photos (voir annexe jointe) représentant les lieux emblématiques de passage du méridien de Greenwich depuis la commune d'IBOS jusqu'à la frontière espagnole.

- 15 panneaux en Largeur 150cm Hauteur 215cm, pieds de 70cm
- 1 panneau en Largeur 155cm Hauteur 120cm, pieds de 70cm
- 1 panneau en largeur 240cm Hauteur 120cm, pieds de 70cm

Article 4. Durée

La présente mise à disposition est consentie pour une durée de 180 jours, du 1/01/2024 au 30/06/2024 inclus.

La convention de mise à disposition pourra faire l'objet d'une prolongation au-delà de cette demande, sur demande écrite de l'emprunteur et sous réserve des disponibilités du calendrier des réservations.

Le lieu d'exposition est le suivant : allée centrale du centre commercial CDA SUD OUEST en face de la scène nationale du Parvis.

Les parties reconnaissent cet emplacement comme étant adapté à cet usage et accessible à la fréquentation du public.

Article 5. Charges et conditions

La présente mise à disposition est consentie et acceptée aux conditions suivantes :

A. Engagement du prêteur

Le prêteur s'engage à mettre à disposition sur place à l'emprunteur le matériel en bon état. Il s'interdit de demander la restitution du matériel prêté avant l'expiration du terme ci-avant convenu. La commune d'IBOS responsable de l'organisation du prêt de l'exposition « exposition du méridien de Greenwich» est :

La Mairie d'IBOS

Adresse: Place de VERDUN 65420 IBOS

Téléphone : 05-62-90-61-00 E-mail : mairie.ibos@ville-ibos.fr

B. Engagement de l'emprunteur

L'emprunteur prend le matériel ci-avant décrit dans son état au moment de la mise en place par les services techniques de la commune. Les parties constateront dans ce cadre l'état de l'exposition à l'achèvement de son installation. Il doit laisser sur place le matériel mis à disposition et ne peut le

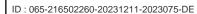




Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



confier à des préposés. Il ne doit pas utiliser le matériel à des fins commerciales. Il certifie être titulaire d'une assurance responsabilité civile en cours de validité.

L'emprunteur assurera la communication concernant la présentation de l'exposition, notamment au niveau des médias locaux. Il devra mentionner dans tous les supports de communication que l'exposition est réalisée par la commune d'IBOS.

A l'expiration de la durée ci-dessus convenue, le matériel de l'exposition (17 supports) sera récupéré sur place par les services techniques de la commune.

Lors de la restitution, toute détérioration du matériel constatée par le prêteur, conjointement avec l'emprunteur, impliquera la responsabilité de l'emprunteur, au regard des dommages occasionnés. L'emprunteur s'engage à assurer, sur ses propres fonds, la remise en état du matériel. En cas de vol ou de perte, l'emprunteur s'engage à informer sans délai le prêteur, à fournir les déclarations attestant de l'évènement et à renouveler le matériel ou à dédommager le prêteur à concurrence de la valeur du matériel estimée à l'article 2.

Article 6. Récupération et restitution

La récupération et la restitution de l'exposition « exposition du méridien de Greenwich» sera réalisée par les services techniques de la commune d'IBOS, à savoir au centre commercial de CDA SUD OUEST à Ibos 65420.

Article 7. Remise des documents

L'emprunteur remet au prêteur la copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile délivrée par sa compagnie d'assurance.

Article 8. Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9. Compétence juridictionnelle

En cas de difficulté sur l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de PAU – 50 Cr Lyautey, 64010 Pau – Tél 05 59 84 94 40

Fait à IBOS Le 04 décembre 2023 En deux exemplaires,

Le prêteur Commune d'IBOS M Denis FEGNE Maire

DocuSigned by:

Vunis FEGNE —1FEB4DAFA7354F2... L'emprunteur, CDA SUD-OUEST M Davy SAINT-LAURENT Président

-DocuSigned by:

Davy SUINT LAURENT